

Modèle : Plan Simple d'Aménagement du Terroir

Ce modèle a été élaboré par le Service des forêts des États-Unis (USFS) dans le cadre du Programme régional pour l'environnement de l'Afrique centrale (CARPE) de l'USAID. Il vise à fournir des lignes directrices générales sur l'élaboration d'un plan simple d'aménagement du terroir et peut être adapté au besoin et selon le contexte particulier. Il est le résultat d'un projet de collaboration dans la province de Mai Ndombe sur la gestion des feux réalisé en partenariat avec les communautés locales, WWF, Mbou Mon Tour et SOGENAC.

Contacts principaux

Richard Paton

Responsable du programme en Afrique centrale

Programmes internationaux du Service des forêts des États-Unis

+1 202 294 0722 | richardpaton@fs.fed.us

Olivia Freeman

Coordonnatrice Nationale du programme en RDC

Programmes internationaux du Service des forêts des États-Unis

+243 824 806 633 | olivia.freeman@fs-ip.us

Janvier 2019

U.S. Forest Service, 2019. Modèle : Plan Simple d'Aménagement du Terroir.

<https://usfscentralafrica.org/resources-publications/>

Pour plus d'informations sur notre programme en Afrique centrale : usfscentralafrica.org

Ce modèle a été rendu possible avec le soutien du peuple américain à travers l'Agence des États-Unis pour le Développement International (USAID). Le contenu est de la seule responsabilité des Programmes Internationaux du Service Forestier des États-Unis (USFS IP) du Ministère de l'Agriculture des États-Unis (USDA) et ne reflète pas nécessairement les points de vue de l'USAID ou du Gouvernement des États-Unis.

INSERER PHOTO ICI

Plan Simple d'Aménagement du Terroir

Terroir : NOM DU TERROIR

Territoire de [NOM] | [NOM] Province



*Ce modèle de PSAT a été développé par le NOM DE L'ORGANISME. Pour plus d'informations, veuillez contacter
NOM DE CONTACT ET LEURS COORDONNÉES.*

Ce plan simple d'aménagement du terroir (PSAT) a été élaboré par la communauté de [NOM]
avec l'assistance de *Inclure les remerciements et citer les contributeurs à l'élaboration de ce PSAT*

LOGOS DES PARTENAIRES ICI

*Ce plan simple d'aménagement a été validé par la communauté de
[NOM] à travers ses représentants :*

Chef de terre :

Président du CLD :

Représentant du secteur (Chef de secteur ou secrétaire) :

Acronymes

Fournir une liste des acronymes - Voir l'exemples ci-dessous – ajouter les lignes comme nécessaire.

| | |
|--------------|--|
| AT | Administrateur du Territoire |
| CARG | Comité Agricole Rural de Gestion |
| CLD | Comité Local de Développement |
| PSE | Paiements pour Services Environnementaux |
| PSAT | Plan Simple d'Aménagement de Terroir |
| PFNL | Produits forestiers non-ligneux |
| RDC | République Démocratique du Congo |
| REDD+ | Réduction des Émissions liée à la Déforestation et à la Dégradation des forêts |

Table des matières

Mettre à jour à la fin automatiquement.

| | |
|--|----|
| Acronymes | 3 |
| Table des matières..... | 4 |
| 1 Introduction | 5 |
| 2 Description sommaire du terroir..... | 6 |
| 2.1 Résumé..... | 6 |
| 2.2 Le milieu humain | 7 |
| 2.2.1 Situation socio-économique | 7 |
| 2.2.2 Organisation politico-administrative..... | 7 |
| 2.2.3 Droits et usages coutumiers des ressources naturelles..... | 7 |
| 2.3 Le milieu physique | 8 |
| 2.4 Défis..... | 10 |
| 3 Plan d'aménagement du terroir | 11 |
| 3.1 Résumé..... | 11 |
| 3.2 Conditions désirées..... | 12 |
| 3.3 Unités d'aménagement | 17 |
| 3.3.1 Lignes directrices sur les usages des unités d'aménagement | 21 |
| 3.4 Mis en œuvre..... | 23 |
| 3.4.1 Rôles et responsabilités | 23 |
| 3.4.2 Mécanisme de suivi et d'évaluation | 23 |
| 3.4.3 Calendrier d'exécution du programme de mise en œuvre | 24 |
| 4 Conclusion..... | 25 |
| 5 Annexe | 26 |
| 5.1 Méthodologie..... | 26 |
| 5.1.1 Cadre légal..... | 26 |
| 5.1.2 Histoire et résumé du processus | 26 |
| 5.1.3 Procédures méthodologiques..... | 26 |
| 5.1.4 Validation des travaux..... | 27 |

I Introduction

Cette section doit comporter les éléments suivants :

- ✧ Énoncer l'objectif principal du plan simple d'aménagement du terroir (PSAT)
- ✧ Citer les partenaires impliqués dans l'élaboration du plan
- ✧ Définir les enjeux du PSAT ainsi que sa ligne directrice
- ✧ Définir le processus d'élaboration du PSAT

Cette section doit être rédigée sur 1 à 2 pages maximum. Reférez-vous à l'exemple ci-dessous.

Le Plan Simple d'Aménagement du Terroir (PSAT) de NOM DU TERROIR est un document qui traduit un projet d'aménagement et d'utilisation des sols et des ressources naturelles à l'échelle du terroir. Il a été élaboré de manière participative avec des représentants des différents groupes socio-économiques de la communauté de NOM DU TERROIR avec l'appui de INCLUT UNE LISTE DE PARTENAIRES PERTINENT.

Objectif Principal

Le PSAT a pour objectif d'assurer l'utilisation rationnelle et la protection des ressources naturelles du terroir tout en promouvant des pratiques susceptibles de réduire la déforestation, de favoriser le développement durable et l'amélioration des conditions de vie des générations actuelles et futures de [NOM DU TERROIR].

2 Description sommaire du terroir

2.1 Résumé

Dans cette section, remplir le tableau ci-dessous avec les informations du terroir et inclure une carte de la localisation du terroir en relation avec le territoire, la province et le pays.

| | |
|----------------------------|--|
| Province | |
| Territoire | |
| Grande Chefferie | |
| Groupement | |
| Terroir | |
| Villages du terroir | |
| Population totale | |
| Surface du terroir | |



Carte I: Carte local du terroir _____.

2.2 Le milieu humain

2.2.1 Situation socio-économique

Cette section doit comporter les éléments suivants :

- ✧ Cette section donne une brève description de la situation socio-économique du terroir (location, axes routiers, axes maritimes, état actuel de son accessibilité)
- ✧ Description de l'organisation des activités apparentées au terroir (fonctionnement, production, élevage, pêche, agriculture)
- ✧ Description de la vie communautaire (écoles, centres de santé)

Cette section doit être rédigée sur 3 ou 4 paragraphes maximum.

2.2.2 Organisation politico-administrative

Cette section doit comporter les éléments suivants :

- ✧ Description de la chefferie du terroir (les autorités et leurs statuts coutumiers et administratif au niveau du terroir, ses divisions et subdivisions)

Cette section doit comporter 1 à 2 paragraphes maximum.

2.2.3 Droits et usages coutumiers des ressources naturelles

Cette section doit comporter les éléments suivants :

- ✧ Paragraphe relatant sur les droits et usages des terres (gestion des terres, organisation, droit d'usage des communautés et terroirs avoisinants)

Cette section doit comporter 1 à 2 paragraphes maximum.

2.3 Le milieu physique

Cette section doit comporter les éléments suivants :

- ✧ Donner une brève description du milieu physique (voir tableau ci-dessous)
- ✧ Insérer une carte d'occupation des sols du terroir
- ✧ Insérer une carte de tenures foncières du terroir si ces informations sont disponibles

Compléter le tableau comme l'exemple ci-dessous

| | |
|--|---|
| Les saisons | Janvier à mars : petite saison sèche Mars à la mi-mai : petite saison des pluies Mi-mai à septembre : grande saison sèche Octobre à décembre : grande saison des pluies |
| La pluviométrie moyenne annuelle | _____ mm |
| Les températures moyennes journalières minimales et maximales | _____°C et _____°C |
| L'altitude | ___ m à ___ m |
| Le réseau hydrographique | Petites rivières et ruisseaux, notamment la _____ et la _____. |
| Les sols | Sableux à faible teneur en argile avec une fertilité moyenne dans la savane ; sol plus riche dans la forêt. |
| La végétation | Mosaïque forêt-savane y compris des savanes herbeuses de bas-fonds sableux, des savanes boisées sur sols profonds sur les versants et des galeries forestières le long des cours d'eau. Les graminées sont dominées par les____, _____, _____ et _____. Les espèces ligneuses en forêt sont assez variées et comptent plusieurs bois d'œuvre à grande valeur commerciale comme le _____, le _____, et le _____. |
| La faune | Espèces notables : _____ (<i>nom scientifique</i>), _____ (<i>nom scientifique</i>), _____ (<i>nom scientifique</i>), et _____ (<i>nom scientifique</i>). |



Carte 2: Carte d'occupation des sols du terroir de _____.



Carte 3: Tenures foncières dans le terroir de _____ terroir.

2.4 Défis

Cette section doit comporter :

- ✧ Une liste des défis découlant de la gestion durable des ressources naturelles du terroir (notamment face aux pressions anthropiques)

Cette section doit comporter être 1 à 3 paragraphes maximum.

3 Plan d'aménagement du terroir

3.1 Résumé

Dans cette section, veuillez inclure les éléments suivants :

✧ Un résumé des aspects standards à élaborer pour obtenir un PSAT qui puisse être adopté et qui répondrait aux attentes des communautés et des parties-prenantes en suivant l'exemple ci-dessous

Plusieurs aspects doivent être élaborer pour obtenir un PSAT qui puisse être mis en œuvre et qui réponde aux besoins des communautés et des autres parties prenantes :

1. **Conditions désirées :** Les conditions désirées décrivent la vision des membres de la communauté et autres parties prenantes pour chaque unité d'aménagement, ainsi que le type de ressources qu'elles visent à maintenir. Les conditions désirées sont des descriptions d'objectifs sociaux, économiques et/ou écologiques spécifiques à chaque unité d'aménagement ou une partie de celle-ci, posant les bases de leur mode de gestion. Les conditions désirées doivent être décrites de façon concise et précise afin d'en faciliter le suivi et évaluation.
2. **Unités d'aménagement :** Les unités d'aménagement sont des zones définies visant à assurer une gestion cohérente des ressources naturelles, afin d'atteindre les conditions désirées. En règle générale, chaque unité d'aménagement se focalise sur l'atteinte des conditions désirées pour un ou plusieurs objectifs s'ils sont compatibles. Par exemple, une unité d'aménagement peut être une zone de conservation, d'agroforesterie ou d'expansion de la communauté.
3. **Objectifs spécifiques des unités d'aménagement :** Une série d'activités doivent être menées pour atteindre les conditions désirées, celles-ci sont décrites par des objectifs spécifiques. Ce sont des déclarations concises, mesurables et inscrites dans une période précise visant à progresser vers la réalisation des conditions désirées. Il faut prendre en considération la capacité des parties prenantes et les ressources disponibles pour définir chaque objectif.
4. **Lignes directrices sur les usages des unités d'aménagement :** Les lignes directrices sont des mesures ou des recommandations particulières indiquant les activités autorisées dans les différentes unités d'aménagement en vue d'atteindre les objectifs spécifiques.
5. **Mise en œuvre :** Le plan doit comporter une description de sa mise en œuvre avec : les rôles et responsabilités des différentes parties prenantes ; la stratégie d'engagement de la communauté ; l'approche de suivi-évaluation du plan ; et un calendrier d'exécution pluriannuel assorti d'un programme d'actions à mener.
6. **Mécanisme de suivi et d'évaluation :** Le suivi de la mise en œuvre aide à déterminer si le plan fonctionne comme prévu ou s'il est nécessaire d'y apporter des changements. Les résultats du suivi sont périodiquement revus pour déterminer si les approches préconisées sont efficaces ou s'il y a lieu de les modifier. La communauté et autres parties prenantes devront être engagées dans ce processus pour assurer sa pertinence et aborder les questions importantes liées aux ressources naturelles.

3.2 Conditions désirées

Dans cette section, veuillez inclure les éléments suivants :

- ✧ Paragraphe d'introduction sur les objectifs du PSAT découlant de la vision et des aspirations des habitants de [NOM DU TERROIR] sur leur terroir, ici exprimé en tant que conditions désirées.
- ✧ Présentation des objectifs globaux fixés par les habitants du terroir et des résultats attendus, comme suit. NB : Les informations contenu dans le tableau sont présentées à titre d'exemple
- ✧ Présentation des conditions spécifiques désirées par la communauté du terroir dans un tableau (voir model ci-dessous). Ce tableau présente également les moyens soulignés par la communauté pour y parvenir.

Les objectifs spécifiques du PSAT découlent de la vision et des aspirations des habitants de NOM DU TERROIR concernant leur terroir, ici exprimé sous formes de **conditions désirées**. Elles projettent une ambition commune, ainsi que des attentes que la communauté souhaite voir réaliser. Les habitants du terroir de NOM DU TERROIR se sont fixés des objectifs et ont établis une liste des résultats attendus comme suit :

| Objectifs globaux | Résultats attendus |
|--|--|
| Conserver la diversité biologique du terroir, notamment les bonobos, en vue de promouvoir des activités d'écotourisme à l'avenir. | L'appropriation des efforts de protection de la biodiversité et de la restauration des écosystèmes naturels dégradés par la communauté. |
| Assurer la protection des forêts abritant des sources d'eau potable de toute pollution animale ou humaine compte tenu de leur incidence sur la santé communautaire. | L'adoption de nouveaux comportements favorisant une gestion rationnelle des ressources naturelles. La pérennisation des ressources en eaux du terroir et la réduction des maladies hydriques. |
| Mettre en défens les savanes voisines du village, améliorer la gestion du feu dans les savanes et promouvoir le reboisement par des essences à croissance rapide pour contribuer à la restauration des forêts et bénéficier de potentiels PSE. | La restauration des forêts dans les zones de savane mise en défens et reboisées permettant l'obtention de Paiements pour Services Environnementaux (PSE). |
| Améliorer la production agricole végétale et animale à travers la diffusion de nouvelles techniques et de matériel végétal/animal performant. | L'amélioration de la production agricole. |
| Protéger les infrastructures villageoises et la production agricole des incendies en améliorant la gestion du feu dans le terroir. | La réduction des feux non contrôlés et la protection des infrastructures villageoises contre les incendies. |
| Améliorer les conditions de vie de la communauté de NOM DE TERROIR à travers les activités génératrices de revenus. | L'amélioration des conditions de vie de la communauté de NOM DE TERROIR. |

Les conditions spécifiques désirées par la communauté de NOM DU TERROIR sont résumées dans le tableau ci-dessous. Ce tableau présente également les moyens soulignés par la communauté pour y parvenir.

| CONDITIONS ACTUELLES | CONDITIONS DESIREES | MOYEN POUR Y PARVENIR |
|--|---|--|
| FORETS | | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Dégradation forestière très marquée due à la pression démographique et à l'agriculture itinérante sur brûlis. | <ul style="list-style-type: none"> • Adoption de méthodes agricoles respectueuses de l'environnement et utilisation rationnelle des ressources forestières ; • Réduction de la déforestation et de la dégradation des forêts ; • Amélioration de la production agricole. | <ul style="list-style-type: none"> • Réduire la durée des jachères en recourant à des plantes légumineuses ; • Promouvoir l'agroforesterie et l'intensification de l'agriculture par des méthodes écologiques ; • Encourager l'usage de fumier et de compost pour enrichir le sol ; • Utiliser des semences végétales améliorées pour augmenter le rendement ; • Favoriser le reboisement et la régénération naturelles des forêts dégradées. |
| <ul style="list-style-type: none"> • De vastes étendues de forêts, surtout celles éloignées du village, restent non utilisées et non valorisées. | <ul style="list-style-type: none"> • Les affecter à la conservation et à l'usage future ; • Le maintien de ces forêts permet à la communauté de bénéficier de Paiements pour Services Environnementaux (PSE). | <ul style="list-style-type: none"> • Créer des unités d'aménagements qui englobent ces forêts et assurer le respect des normes d'utilisations de ces unités ; • Négocier et obtenir des PSE, par exemple dans le cadre du programme REDD+ juridictionnel du NOM DE LA PROVINCE. |
| <ul style="list-style-type: none"> • Forêts de conservation déjà identifiées, délimitées et fonctionnelles dans le cadre de la protection de l'habitat des bonobos. | <ul style="list-style-type: none"> • La protection et la gestion de ces forêts de conservation permet la promotion de l'écotourisme dans le terroir. | <ul style="list-style-type: none"> • Édicter des lignes directrices, des modes d'utilisation et de bonnes pratiques à observer dans ces forêts ; • Encourager leurs mises en œuvre et sanctionner les habitants ne les respectant pas ; • Travailler avec les autorités locales et des partenaires pour développer un environnement favorable à l'écotourisme. |
| SAVANES | | |

| | | |
|--|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> Savane en proie aux incendies et destruction des sites de reboisement. | <ul style="list-style-type: none"> Les sites de reboisements sont protégés grâce à une gestion rationnelle du feu ; Les incendies sont évités ou rapidement contrôlés. | <ul style="list-style-type: none"> Mettre sur pied un plan de gestion du feu et le mettre en œuvre ; Éduquer, sensibiliser la communauté en vue d'un usage responsable du feu. |
| <ul style="list-style-type: none"> Savanes non-attribuées non-valorisées. | <ul style="list-style-type: none"> Les savanes non-valorisées sont mises en défens en vue d'obtenir des PSE. | <ul style="list-style-type: none"> Les autorités coutumières et le CLD décident des savanes à mettre en défens et définissent leurs gestions ; Les ONGs opérant dans la zone sont approchées en vue d'obtenir des PSE. |
| AGRICULTURE | | |
| <ul style="list-style-type: none"> Rendements agricoles généralement faibles (Manioc, maïs, banane plantain, etc). Manque d'emploi rendant les habitants davantage dépendants des ressources naturelles. | <ul style="list-style-type: none"> Une production agricole raisonnée et diversifiée permet aux agriculteurs d'obtenir des revenus décents. | <ul style="list-style-type: none"> Le Comité Local de Développement (CLD) crée un projet de relance agricole grâce à l'introduction des variétés végétales améliorées et un matériel animal performant ; Introduction de nouvelles techniques respectueuse de l'environnement permettant d'augmenter la production. |
| <ul style="list-style-type: none"> Manque d'encadrement par les services agricole et vétérinaire. | <ul style="list-style-type: none"> Les services agricole et vétérinaires apporte un appui technique aux populations du terroir. | <ul style="list-style-type: none"> Obtenir l'assistance des services étatiques, d'organismes d'assistance au développement et des ONG locales. |
| <ul style="list-style-type: none"> Faibles revenus des habitants et grande pauvreté. | <ul style="list-style-type: none"> L'économie locale est stimulée permettant aux populations d'obtenir des revenus décents ; Réduction de la pauvreté. | <ul style="list-style-type: none"> Redynamiser les activités génératrices de revenu à travers le CLD, notamment l'élevage du petit bétail, de volaille et la pisciculture ; Développer les cultures à haute valeur marchande, notamment la filière banane ; Valoriser les produits forestiers non ligneux (PFNL). |
| <ul style="list-style-type: none"> Enclavement, éloignement des marchés, pourrissement des produits (oranges et autres) et absence d'incitation à la production. | <ul style="list-style-type: none"> Les routes de desserte agricole sont maintenues permettant un accès aux marchés et la vente de production agricole, en particulier le pont sur la rivière ____. | <ul style="list-style-type: none"> Approcher les bailleurs internationaux pour obtenir un appui à l'accès au marché ; |

| | | |
|--|--|---|
| | | <ul style="list-style-type: none"> • Le CLD mobilise la communauté pour effectuer les travaux de réhabilitation et d'entretien des routes de desserte agricole. |
| EAU, SECURITE ALIMENTAIRE, SANTE ET ASSAINISSEMENT | | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Mauvais état des points d'eau. | <ul style="list-style-type: none"> • La population a accès à des points d'eau potable et les maladies hydriques sont réduites. | <ul style="list-style-type: none"> • Monter un projet de construction de points d'eau améliorés et approcher les institutions d'appui ; • Formation d'un comité de gestion des points d'eau au sein du CLD et mobilisation de la communauté pour entretenir ces infrastructures. |
| <ul style="list-style-type: none"> • Insécurité alimentaire, manque de protéines dans l'alimentation humaine. | <ul style="list-style-type: none"> • La communauté a une alimentation équilibrée et diversifiée. | <ul style="list-style-type: none"> • Mettre sur pied un projet de développement et de la promotion de l'élevage, du maraichage et de la pisciculture. |
| <ul style="list-style-type: none"> • Épuisement des ressources de chasse et de pêche. | <ul style="list-style-type: none"> • La communauté adopte des pratiques de chasse et de pêche durables. | <ul style="list-style-type: none"> • Développer les lignes directrices sur la chasse et la pêche (périodes d'ouverture et de fermeture) ; • Protéger l'habitat des animaux sauvages ; • Développer les activités alternatives à la chasse et à la pêche, notamment l'élevage et la pisciculture. |
| <ul style="list-style-type: none"> • Centre de santé non-équipé, approvisionnement irrégulier et insuffisant en médicaments. | <ul style="list-style-type: none"> • Le centre de santé est équipé de façon appropriée et mécanisés et l'approvisionnement en médicaments est régulier. | <ul style="list-style-type: none"> • Le CLD doit approcher la zone de santé compétente pour requérir l'équipement et la fourniture des médicaments ; • Dans l'intérim, les services des centres de santé voisins sont utilisés. |
| <ul style="list-style-type: none"> • Manque/insuffisance de latrines. | <ul style="list-style-type: none"> • La communauté a accès à des latrines améliorées et les maladies sont réduites. | <ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser et mobiliser les membres de la communauté à construire des latrines améliorées avec des matériaux locaux. |
| EDUCATION [Optionnelle à inclure] | | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Conditions d'enseignement difficile et non propice à l'apprentissage des élèves non viables. | <ul style="list-style-type: none"> • Les écoles sont accueillies dans des bâtiments appropriés et les enfants de la communauté ont accès à l'éducation dans des conditions correctes. | <ul style="list-style-type: none"> • Affecter une partie des Paiements pour Services Environnementaux (PSE) à la construction de |

| | | |
|---|--|---|
| | | bâtiments scolaires et l'acquisition des équipements requis ; • Améliorer les revenus des parents en vue de leur permettre de payer la contribution scolaire pour leurs enfants. |
| HABITAT <i>[Optionnelle à inclure]</i> | | |
| • Habitation du village en matériaux non durable. | • Construction des maisons en matériaux durable. | • Amélioration des revenus des habitations et création d'un projet de production de briques cuites à base d'entraide communautaire. |

3.3 Unités d'aménagement

Dans cette section, veuillez inclure les éléments suivants :

- ✧ Identification et description des unités d'aménagements, de leurs zones géographiques, des pratiques autorisées et du mode de fonctionnement propre à chacune.
- ✧ Énoncer les objectifs y afférent (voir tableau ci-dessous)

Les orientations stratégiques sont définies sur base d'une cartographie participative réalisée avec la participation de la communauté. NUMERO unités d'aménagement ont ainsi été identifiées, chacune correspondant à une zone géographiquement définie, des pratiques autorisées et un mode de gestion particulier.



Carte 4: Carte d'unités d'aménagement du NOM DU TERROIR.

| Nom de l'Unité d'Aménagement | Superficie | Description | Objectifs Spécifiques |
|--|------------|--|---|
| Zone agricole | ___ ha | <p>Cette zone a été affectée principalement à l'agriculture ; la pêche, la chasse et à la récolte des produits forestiers non ligneux (PFNL) y sont aussi pratiquées dans une moindre mesure. Cette zone correspond aux blocs forestiers de ___ et ___ et de ___, qui sont relativement proches du village et offrent un sol fertile pour l'agriculture. Elles constituent le bassin traditionnel de production agricole du terroir, où sont cultivés principalement le manioc, de façon secondaire le maïs et la banane plantain.</p> | <p>L'agriculture telle que pratiquée par la communauté NOM DU TERROIR entraîne la déforestation et la perte de fertilité des sols. La vision pour cette zone est de pratiquer une agriculture raisonnée et durable qui soit respectueuse de l'environnement dans l'optique de satisfaire les besoins immédiats tout en veillant à préserver la ressource pour les générations à venir.</p> |
| Zone de chasse, de pêche et de collecte des PFNL | ___ ha | <p>La zone comprenant la forêt de _____ est la savane ____, est affectée à la chasse, à la pêche et à la récolte des PFNL. Les rivières _____, _____ et _____, qui s'écoulent dans ces forêts sont connues pour être riches en poissons, tel le _____ (<i>nom scientifique</i>), le _____ (<i>nom scientifique</i>) et le _____ (<i>nom scientifique</i>) en faisant une ressource importante de pêche pour le village.</p> | <p>Cette zone renferme une grande diversité d'espèces animales, on y chasse, l'antilope, le potamochère, la gazelle, le singe et le petit gibier. Les PFNL les plus prélevées sont le _____ (<i>nom scientifique</i>), les feuilles de marantacées et les chenilles.</p> <p>L'agriculture n'y étant pas autorisée, la communauté espère pouvoir conclure un contrat de PSE avec les institutions environnementales en compensation d'une réduction de la déforestation.</p> |

| | | | |
|---|--------|---|---|
| Zone de conservation | ___ ha | Cette zone qui correspond aux forêts ____ et ____, a été choisie en raison de la forte concentration des bonobos qu'elle abrite. La forêt de _____ constitue déjà un habitat protégé qui a été reconduite comme zone de conservation. La forêt de ____ se démarque par la présence abondante des petits singes. La vision pour cette zone est de promouvoir l'écotourisme dans le futur. Hormis les bonobos, cette forêt constitue également un habitat protégé de nombreuses espèces animales d'intérêts pour le tourisme. | La communauté de NOM DU TERROIR entend tirer des dividendes de ses efforts de conservation de cette forêt à travers l'écotourisme qui est tend à se développer dans le territoire. |
| Zone d'élevages et petites fermes privées | ___ ha | Cette zone regroupe les terres des fermiers locaux, y compris les fermes d'élevage, éparpillés sur le terroir de NOM DU TERROIR. | Chaque ferme est soumise à la gestion privée de ses propriétaires. |
| Zone d'habitation | ___ ha | Cette zone est destinée à la construction d'habitations décentes, à l'extension du village et à l'amélioration du cadre de vie de la population. | Cette zone est aussi réservée au développement des infrastructures socio-économiques tel que des écoles, marché, centres de santé communautaire et petites industries locales. |
| Zone mise en défens | ___ ha | Une savane se situant à proximité du village de NOM DU TERROIR, a été désignée pour être restaurée en tant que forêt par sa mise en défens en la protégeant des incendies pour y | Cette zone a pour objectif de permettre la régénération de la végétation forestière par sa mise en défens suivant un contrat passé avec _____ pour des PSE (Paiements pour Services Environnementaux) et améliorer le capital forestier du terroir. |

| | | | |
|------------------------------|--------|--|--|
| | | favoriser la régénération naturelle des essences forestières et augmenter son stock de carbone. | |
| Zone de reboisement | ___ ha | Une forêt dégradée a été choisie pour cette activité. Le contrat de reboisement communautaire passé avec _____ prévoit de soutenir financièrement la communauté au cours des diverses étapes de reboisement, notamment la création de pépinières, l'achat des plantules, la mise en terre des plantules et lors du suivie. | Le reboisement avec des essences forestières locales et exotiques à croissance rapide est mis en place dans le but de créer un puits de carbone et de produire du bois de chauffage. Le système de reboisement mis en place est un système agroforestier où la culture du manioc et d'autres cultures est autorisée pendant une période initiale. A la longue, ce reboisement permettra de créer des revenus à travers des paiements pour la séquestration de carbone et la vente éventuelle de charbon de bois. |
| Zone de réserve forestière | ___ ha | La forêt ___ a été affectée comme zone de réserve pour usage future et exploitation éventuelle de bois d'œuvre. Cette zone n'est pas très fréquentée par les habitants à cause de son éloignement du village et ses ressources sont donc moins sollicitées que celles des forêts plus proches. | Cette forêt est riche en espèces ligneuses et la communauté souhaite signer un contrat d'exploitation dans le futur incluant le versement d'une compensation pour la réalisation de projets communautaires. |
| Zone de savane non attribuée | ___ ha | Cette zone est la zone de savane qui n'a pas encore d'allocation officielle. Elle pourrait être accordé par le Chef de terre pour devenir une zone d'élevages et de petites fermes privées ou rester ouvert à l'usage général de la communauté. Les règles d'utilisation peuvent être différentes selon les différents terroirs. | Souvent il y n'a pas des objectifs spécifiques. L'usage général de la communauté est autorisé sauf indication contraire des autorités. |

| | | | |
|------------------------------------|--------|---|---|
| Zone de protection de source d'eau | ___ ha | Zone où on se trouve des sources d'eau. | Maintenir des sources d'eau propre et disponible tout au long de l'année. Afin de protéger l'intégrité des sources d'eau et d'éviter les maladies potentielles, toutes les activités sont interdites en dehors de l'utilisation de l'eau. |
|------------------------------------|--------|---|---|

3.3.1 Lignes directrices sur les usages des unités d'aménagement

Dans cette section, veuillez inclure les éléments suivants :

Une description des activités autorisées et interdites dans chacune des unités d'aménagements identifiées au point 3.3 comme les lignes directrices qui en régissent l'usage. Le tableau ci-dessous présente les activités autorisées et interdites au sein des différentes zones d'aménagement. Le tableau doit être adapté en fonction du contexte du PSAT. En outre, il est possible de présenter les lignes directrices à la place du tableau ou en addition.

Les lignes directrices doivent encore être définie pour ce PSAT selon les objective spécifiques à la zone d'aménagement. Elles sont très importantes, car elles spécifient les activités autorisées et interdites dans chaque unité d'aménagement. Elles peuvent être très détaillées, mais on peut également en faire un résumé simple. Le tableau suivant donne des exemples d'approches simples suggérant des usages admis ou non pour chacune des unités d'aménagement :

| Unité d'aménagement | Activités | | | | | | | | |
|---|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------|--|--|--|--|--|--|
| | <i>Exploitation de bois d'œuvre</i> | <i>Récolte bois de construction</i> | <i>Ramassage de bois mort</i> | <i>Agriculture</i> | <i>Pêche</i> | <i>Chasse</i> | <i>PFNL Alimentaires</i> | <i>Autres PFNL</i> | <i>Usage du feu</i> |
| 1. Zone agricole | <i>Autorisée</i> | <i>Autorisée</i> | <i>Autorisé</i> | <i>Autorisée</i> | <i>Autorisée</i> | <i>Autorisée</i> | <i>Autorisés</i> | <i>Autorisés</i> | <i>Autorisé</i> |
| 2. Zone de chasse, pêche et collecte de PFNL | <i>Interdite</i> | <i>Interdite</i> | <i>Autorisé</i> | <i>Interdite</i> | <i>Autorisée</i> | <i>Autorisée</i> | <i>Autorisés</i> | <i>Autorisés</i> | <i>Interdit (sauf feux de réduction de combustible)</i> |
| 3. Zone de conservation | <i>Interdite</i> | <i>Interdite</i> | <i>Interdite</i> | <i>Interdite</i> | <i>Interdite</i> | <i>Interdite</i> | <i>Interdits</i> | <i>Interdits</i> | <i>Interdit (Sauf feu prescrit pour réduction de combustible)</i> |
| 4. Zone d'élevages et petites fermes privés | <i>Autorisée</i> | <i>Autorisée</i> | <i>Autorisé</i> | <i>Interdite (Sauf arrangement avec le propriétaire)</i> | <i>Interdite (Sauf arrangement avec le propriétaire)</i> | <i>Interdite (Sauf arrangement avec le propriétaire)</i> | <i>Interdits (Sauf arrangement avec le propriétaire)</i> | <i>Interdits (Sauf arrangement avec le propriétaire)</i> | <i>Feux de gestion de pâturages et feux: réduction de combustibles</i> |

| | | | | | | | | | |
|---|------------------|------------------|---|--|---|--|--|---|---|
| 5. Zone d'habitation | <i>Autorisée</i> | <i>Autorisée</i> | <i>Autorisé</i> | <i>Autorisée (culture maraichère, sauf décision contraire des autorités locales)</i> | <i>Autorisée (Où se trouvent les cours d'eau dans la zone d'habitation et d'extension du village s'il y en a)</i> | <i>Interdite</i> | <i>Autorisés</i> | <i>Autorisés</i> | <i>Interdit (sauf feux de réduction de combustible)</i> |
| 6. Zone mise en défens | <i>Interdite</i> | <i>Interdite</i> | <i>Interdit</i> | <i>Interdite</i> | <i>Interdite</i> | <i>Interdite</i> | <i>Interdits</i> | <i>Interdits</i> | <i>Interdit</i> |
| 7. Zone de reboisement | <i>Interdite</i> | <i>Interdite</i> | <i>Interdit</i> | <i>Interdite (Sauf celle associée à l'agroforesterie)</i> | <i>Interdite</i> | <i>Interdite</i> | <i>Interdits (Sauf s'il y a des activités d'apiculture ou autres comme ça normalement associée à l'agroforesterie)</i> | <i>Interdits</i> | <i>Interdit (sauf feux de réduction de combustible)</i> |
| 8. Zone de réserve forestière | <i>Autorisée</i> | <i>Autorisée</i> | <i>Autorisé</i> | <i>Interdite</i> | <i>Interdite</i> | <i>Interdite</i> | <i>Autorisés</i> | <i>Autorisés</i> | <i>Interdit</i> |
| 9. Zone de savane non attribuée | <i>Interdite</i> | <i>Interdite</i> | <i>Autorisé (Sauf décision contraire des autorités locales)</i> | <i>Autorisée (Sauf décision contraire des autorités locales)</i> | <i>Autorisée (Sauf décision contraire des autorités locales)</i> | <i>Autorisée (Sauf décision contraire des autorités locales)</i> | <i>Autorisés Autorisé (Sauf décision contraire des autorités locales)</i> | <i>Autorisés Autorisé (Sauf décision contraire des autorités locales)</i> | <i>Interdit (Sauf décision contraire des autorités locales)</i> |
| 10. Zone de protection de source d'eau | <i>Interdite</i> | <i>Interdite</i> | <i>Interdite</i> | <i>Interdite</i> | <i>Interdite</i> | <i>Interdite</i> | <i>Interdits</i> | <i>Interdits</i> | <i>Interdit</i> |

3.4 Mis en œuvre

Dans cette section, veuillez inclure les éléments suivants :

- ✧ Décrire et préciser : les rôles et responsabilités des différentes parties qui participent à la mise en œuvre du plan ; la stratégie de participation de la communauté ; l'approche de suivi-évaluation du plan, et un calendrier d'exécution pluriannuel assorti d'un programme d'actions à mener.

3.4.1 Rôles et responsabilités

Dans cette section, veuillez inclure les éléments suivants :

- ✧ Décrire les différents rôles et responsabilités des dirigeants locaux, des institutions communautaires, des institutions étatiques et autres organisations dans l'administration du plan.
- ✧ Décrire l'arrangement institutionnel participatif mis en place pour permettre de prendre des décisions et d'exercer des responsabilités.

Un arrangement institutionnel participatif doit être mis en place pour permettre :

- ✧ La prise de décisions sur les unités d'aménagement ;
- ✧ La diffusion des lois et règlements d'utilisation de ces unités ;
- ✧ Leur surveillance ;
- ✧ La constatation d'infractions et l'application de sanctions ;
- ✧ L'exécution des activités d'aménagement ;
- ✧ Le suivi-évaluation et le contrôle de gestion.

Doit être impliqué dans ce cadre :

- ✧ Le Chef de terre ;
- ✧ Le Chef de localité ;
- ✧ Le CLD ;
- ✧ Les notables ;
- ✧ Les membres des groupements d'intérêt économique et autres (chasseurs, agriculteurs, femmes, jeunes, etc.) ;
- ✧ Les populations des terroirs voisins dès lors ils utilisent ladite ressource ou lors de conflit d'attribution de la zone ;
- ✧ Les autres parties prenantes.

3.4.2 Mécanisme de suivi et d'évaluation

Dans cette section, veuillez inclure les éléments suivants :

- ✧ Etablir un plan de suivi et d'évaluation du PSAT axés sur les résultats s'appuyer sur les résultats obtenus pour réévaluer le PSAT et l'optimiser s'il y a lieu.

Le suivi du PSAT aide à déterminer si le plan fonctionne comme prévu ou s'il est nécessaire d'y apporter des changements. Les activités sont revues périodiquement afin de déterminer si les hypothèses émises dans le plan étaient correctes, si le plan est toujours efficace ou s'il y a lieu de le modifier. La communauté locale et autres parties prenantes devront continuer à participer à ce processus pour s'assurer de la pertinence du plan et sa mise en œuvre et pour aborder les questions importantes liées aux ressources naturelles.

Le suivi rigoureux des résultats peut aider à déterminer si les lignes directrices (normes) assurent efficacement la durabilité des activités et des ressources. Par exemple, les enquêtes écologiques menées dans

des lieux de cueillette de plantes pourraient servir d'outil de suivi permettant de mesurer l'état de régénération naturelle des plantes. En outre, elles peuvent également révéler l'efficacité des lignes directrices et des mécanismes d'application correspondants.

3.4.3 Calendrier d'exécution du programme de mise en œuvre

Dans cette section, veuillez inclure les éléments suivants :

- ✧ Établir un calendrier pour faciliter la mise en œuvre du PSAT, contrôler les rôles et responsabilités des parties prenantes (voir section 3.4.1) et le plan de suivi (voir section 3.4.2). Ce calendrier sera utilisé en vue de mesurer les progrès de mise en œuvre du PSAT et pour vérifier que les parties prenantes assument leurs rôles.
- ✧ Il est suggéré de débiter l'exécution du programme sur base d'un calendrier préétablis sur cinq ans.

4 Conclusion

Dans cette section, veuillez inclure les éléments suivants :

- ✧ Pour conclure, présenter un résumé de l'objectif du PSAT ainsi que de sa mise en œuvre, sans omettre d'adresser les résultats attendus.

Cette section doit être rédigée sur 1 page maximum.

Exemple :

Ce PSAT a pour objectif d'assurer l'utilisation rationnelle et la protection des ressources naturelles du terroir, tout en promouvant des pratiques susceptibles de réduire la déforestation, promouvoir le développement durable et améliorer des conditions de vie des générations actuelles et futures de NOM DU TERROIR. La gestion durable des terres est un processus long qui demande un plan stratégique définissant des conditions désires, des unités d'aménagement avec des objectifs spécifiques et des lignes directrices pour l'utilisations des ressources naturelles dans chacune d'entre elles. Pour une mise en œuvre efficace, il faut clairement définir les rôles et responsabilités au sein de la communauté et des parties prenantes, ainsi qu'établir un système de suivi-évaluation pour assurer que l'approche soit toujours pertinente et qu'elle s'adapte à des conditions changeantes.

Ce PSAT n'est qu'une étape initiale ayant pour but de faciliter une meilleure organisation et gestion du terroir par la communauté de NOM DU TERROIR, les communautés des terroirs voisins et les autres parties prenantes. Ce PSAT est un document « vivant » qu'il faudra revisiter au fur et à mesure pour l'enrichir et le mettre à jour de façon à l'adapter à des conditions changeantes et apprendre des expériences réalisées.

5 Annexe

Dans cette section, veuillez inclure les éléments suivants :

- ✧ Cette section comprend toutes les informations additionnelles et supports à l'élaboration de ce PSAT. À savoir : la méthodologie / l'approche utilisée pour créer le PSAT ainsi que les consultations avec les communautés et autres parties prenantes.

5.1 Méthodologie

Dans cette section, veuillez inclure les éléments suivants :

- ✧ Une synthèse de l'approche / méthodologie adoptée dans le processus de création du PSAT sans omettre d'inclure les consultations avec les communautés et autres parties prenantes.
- ✧ Les sections abordées pourront être adaptées aux besoins spécifiques de chaque processus. Cependant, il est suggéré d'inclure les éléments suivants :
 - Cadre légal
 - Histoire et résumé du processus
 - Procédures méthodologiques :
 - Procédures de consultations des parties prenantes
 - Cartographie participative
 - Collecte des données et cartographie participative
 - Identification et définition des unités d'aménagement
 - Harmonisation des travaux
 - Validation des travaux

5.1.1 Cadre légal

Dans cette section, veuillez inclure les éléments suivants :

- ✧ Présenter le cadre légal qui appui l'établissement la mise en œuvre du PSAT.

Cette section doit comporter 1 à 3 paragraphes maximum.

5.1.2 Histoire et résumé du processus

Dans cette section, veuillez inclure les éléments suivants :

- ✧ Si pertinent un résumé du processus global peut être inclus ici pour donner plus de contexte et d'historique.

Cette section doit comporter 1 à 3 paragraphes maximum.

5.1.3 Procédures méthodologiques

Dans cette section, veuillez inclure les éléments suivants :

- ✧ Inclure des détails sur les différentes étapes et approches méthodologiques utilisées dans la création des plans, y compris la consultation des parties prenantes, la cartographie participative, etc. le cas échéant.

Cette section doit être rédigée sur 1-1,5 page maximum.

5.1.3.1 Procédures de consultations des parties prenantes

Dans cette section, veuillez inclure les éléments suivants :

- ✧ Présenter l'approche utilisée pour collecter les informations incorporées dans le PSAT y compris les consultations avec les communautés et autres parties prenantes.
- ✧ Ajouter une sous-section sur le processus de création de la cartographie participative.

5.1.3.2 Cartographie participative

Dans cette section, veuillez inclure les éléments suivants :

Présenter l'approche utilisée dans le processus de création de cartographie participative avec les communautés et autres parties prenantes. NB : Pour optimiser la structure de cette section, il est possible de créer deux sous-sections distinctes comme c'est le cas dans les trois points présentés ci-dessous.

5.1.3.2.1 Collecte des données et cartographie participative

5.1.3.2.2 Identification et définition des unités d'aménagement

5.1.3.2.3 Harmonisation des travaux

5.1.4 Validation des travaux

Dans cette section, veuillez inclure les éléments suivants :

- ✧ Présenter l'approche préconisée pour valider le PSAT ainsi que le processus utilisé.

Cette section doit comporter 1 à 3 paragraphes maximum.